

CORONAVIRUS
(COVID-19)



ZONE ROUGE



TOUJOURS OUVERTS ET SÉCURITAIRES!

Un service de garde en zone rouge, qu'est-ce que ça veut dire?

- Fréquentation facultative (dès le 1^{er} octobre) : vous pourrez garder vos enfants à la maison sans risque de perdre votre place (tout en continuant de payer votre contribution habituelle).
- Malgré les restrictions d'accès aux résidences privées, les services de garde en milieu familial peuvent continuer d'accueillir des enfants.

En cas d'éclosion (résultat positif dans votre milieu)

Un contact sera effectué rapidement avec les responsables régionaux de la santé publique pour obtenir des consignes détaillées. Vous serez ensuite avisés dans les plus brefs délais par votre service de garde.

[Québec.ca/decisioncovid19](https://quebec.ca/decisioncovid19)